

-4771-



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 14 juillet 2026, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse
Mme Joany Hovington, conseillère au siège # 1
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2
M. Jean Brousseau, conseiller au siège # 3
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6

Assistent également :

M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim ;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance extraordinaire du 2 juin 2026
 - 3.2 Séance ordinaire du 9 juin 2026
 - 3.3 Séance extraordinaire du 22 juin 2026
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Engagement municipal des employé-es de 25 ans de services et plus
 - 4.2 Prix d'excellence de Santé Québec Côte-Nord
 - 4.3 Appui au Comité ZIP de la Rive-Nord de l'Estuaire
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Lien maritime de la rive sud et de la Côte-Nord
 - 5.2 Consignation
 - 5.3 Bétonnière du Golfe



5.4 Camping sur le quai

6. Développement culturel et communautaire

6.1 Message de la conseillère Mme Joany Hovington

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

7.1 Message du conseiller M. Mario Desbiens

7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction

8. Sécurité publique

8.1 Message du conseiller M. Jean Brousseau

9. Travaux publics

9.1 Message du conseiller M. Jean Brousseau

9.2 Octroi d'un contrat pour l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau

9.3 Mandat Géosol Environnement pour la réalisation pour la réalisation d'une caractérisation environnementale – Phase 3 - 12. route 138 Est

10. Tourisme

10.1 Message de la conseillère Mme Gina L'Heureux

11. Hygiène du milieu

11.1 Message de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

12.1 Message du conseiller M. Carol Girard

13. Administration

13.1 Approbation et paiement des comptes

13.2 Rapport financier trimestriel

13.3 Octroi d'un contrat pour l'entretien ménager du bureau d'accueil touristique

13.4 Autorisation de signature de l'entente avec le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)

13.5 Don d'une bande de terrain à Villa Forestville

14. Ressources humaines

14.1 Démission au service de sécurité incendie

14.2 Embauche au service de sécurité incendie

14.3 Embauche des étudiants au service des loisirs

15. Actes législatifs

15.1 Adoption du règlement n° 2026-342



16. Affaires nouvelles

17. Période de questions des citoyens

18. Clôture et levée de la séance

Adoption des derniers procès-verbaux

260714-110

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville, tenue le 2 juin 2026, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

260714-111

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville, tenue le 9 juin 2026, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

260714-112

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville, tenue le 22 juin 2026, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Appui au Comité ZIP de la Rive-Nord de l'Estuaire

260714-113

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire occupe une place importante dans la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent, de Tadoussac à Baie-Trinité ;

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP possède une expertise cumulée de plus de 30 ans dans notre région et contribue à former une main-d'œuvre qualifiée en environnement ;

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP collabore avec de nombreuses municipalités de la région afin d'améliorer la qualité de l'environnement et l'accès au fleuve pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP rencontre actuellement de graves difficultés financières qui mettent en péril son existence et la poursuite de ses activités ;

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP s'efforce de redresser la situation tout en respectant ses engagements financiers moraux ;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :



-4774-

- Que le conseil municipal de la Ville de Forestville reconnaisse l'importance du Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire et le soutienne dans ses démarches de redressement afin de lui permettre d'assurer la poursuite de ses activités ;
- Que copie de la présente résolution soit transmise à M. Yves Montigny, député de René-Lévesque.

Lien maritime de la rive sud et de la Côte-Nord
260714-114

CONSIDÉRANT que le lien maritime entre la rive sud et la Côte-Nord via Forestville constitue un ancrage historique du développement régional ;

CONSIDÉRANT qu'un promoteur privé, soit « Les Industries Rilec inc. » a manifesté son intérêt à développer et à opérer un nouveau service de traverse maritime entre Rimouski et Forestville ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une liaison maritime requiert un soutien public, notamment des municipalités concernées afin d'en assurer le démarrage et la viabilité ;

CONSIDÉRANT que les traverses maritimes et le transport maritime de courte distance constituent une alternative économiquement, socialement et environnementalement performante au transport routier, particulièrement pour les régions éloignées ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une logique de développement durable, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre associées au transport routier de camions et de véhicules automobiles ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville est la plus grande municipalité et le pôle de service clé de la Haute-Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT que la relance d'une traverse maritime entre Rimouski et Forestville est susceptible de générer d'importantes retombées économiques pour la Côte-Nord, ainsi que pour les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de Charlevoix, et de contribuer à la création et au maintien d'emplois ;

CONSIDÉRANT qu'une telle liaison offrirait une complémentarité souhaitable avec les dessertes maritimes existantes, notamment Rivière-du-Loup–Saint-Siméon, Trois-Pistoles–Les Escoumins et Matane–Baie-Comeau–Godbout ;

CONSIDÉRANT qu'un rapport commandé par la Société des traversiers du Québec, publié en 2020, recommande de conserver le lien Rimouski–Forestville pour des raisons stratégiques, économiques et sociales ;

CONSIDÉRANT qu'en février 2026, la Ville de Forestville a déposé auprès du gouvernement du Québec un mémoire accompagné dans le cadre de la consultation prébudgétaire démontrant l'importance et la nécessité de veiller à la relance d'un service de traversier entre Rimouski et Forestville, de même qu'à la mise à niveau du port de Forestville ;

CONSIDÉRANT que, le 25 novembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Forestville a adopté la résolution portant le numéro 251125-217 confirmant son appui à la relance de la traverse maritime Rimouski–Forestville ainsi que sa volonté de contribuer financièrement au projet, sous réserve de l'établissement d'un cadre légal approprié et de la conclusion d'une entente garantissant la viabilité économique du projet et une utilisation responsable des fonds publics ;



CONSIDÉRANT que, le 26 novembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté la résolution portant le numéro 2025-11-738 confirmant son appui à la relance de la traverse maritime Rimouski–Forestville ainsi que sa volonté de contribuer financièrement au projet, sous réserve de l’établissement d’un cadre légal approprié et de la conclusion d’une entente garantissant la viabilité économique du projet et une utilisation responsable des fonds publics ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville ne dispose pas, à l’heure actuelle, d’une habilitation législative lui permettant d’intervenir financièrement dans l’exploitation d’un service de traverse maritime privée, notamment, en raison de la Loi sur l'interdiction de subventions municipales ;

CONSIDÉRANT que, le 13 mai 2026, le conseil municipal de la Ville de Forestville a adopté la résolution portant le numéro 20260513-92 par laquelle il réaffirme son appui au projet de relance de la traverse maritime Rimouski–Forestville selon les conditions et modalités y étant prévues.

CONSIDÉRANT que, le 23 mars 2026, le conseil municipal de la ville de Rimouski a adopté la résolution portant le numéro 2026-03-181 par laquelle il réaffirme son appui au projet de relance de la traverse maritime Rimouski–Forestville selon les conditions et modalités y étant prévues.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Mme Joany Hovington et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- D’autoriser la présentation à l'Assemblée nationale du Québec d'un projet de loi d'intérêt privé octroyant un pouvoir d'aide particulier permettant à la Ville de Forestville et à la Ville de Rimouski d'apporter un soutien financier à un promoteur privé opérant une traverse maritime entre le territoire de la Ville de Rimouski et de la Ville de Forestville ainsi que pour obtenir toute compétence accessoire requise pour la mise en œuvre du pouvoir d'aide autorisé par le projet de loi d'intérêt privé.
- D’autoriser le dépôt du projet de loi d'intérêt privé conjointement avec la Ville de Rimouski.
- De mandater Morency, Société d’avocats, s.e.n.c.r.l. pour agir à cette fin, au nom de la Ville de Forestville.

Rapport des permis de rénovation et de construction
260714-115

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Johanne Harvey, technicienne en finances et aide technique en urbanisme :

TYPE DE PERMIS	JUN		SOMMAIRE 2026		TOTAL 2025	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)			0	- \$	3	232 000.00 \$
Agrandissement			1	75 000.00 \$	2	100 000.00 \$
Aménagement de terrain			1	8 000.00 \$	4	95 011.00 \$
Changement d'usage	1	1.00 \$	3	3.00 \$	1	8 000.00 \$
Clôture	1	3 000.00 \$	1	3 000.00 \$	8	20 200.00 \$
Construction bâtiment principal	1	200 000.00 \$	4	1 135 000.00 \$	2	5 575 490.00 \$
Construction bâtiment accessoire	4	53 000.00 \$	11	159 000.00 \$	14	262 899.00 \$
Démolition			2	2.00 \$	2	(107 108.00 \$)
Enseigne			1	8 000.00 \$	2	0.00 \$
Galerie/Perron/Patio	1	1 000.00 \$	1	1 000.00 \$	3	51 520.00 \$



TYPE DE PERMIS	JUN		SOMMAIRE 2026		TOTAL 2025	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	1	0
Général			0	- \$	4	20 000.00 \$
Installation septique	1	10 000.00 \$	4	57 000.00 \$	3	21 400.00 \$
Lotissement			1	- \$	3	0.00 \$
Piscine hors terre	1	7 450.00 \$	1	7 450.00 \$	3	22 000.00 \$
Puisage d'eau			0	- \$	0	25 915.00 \$
Rénovations / réparations	19	344 342.00 \$	46	3 555 029.00 \$	107	4 293 440.00 \$
Total	29	618 793.00 \$	77	5 008 484.00 \$	162	10 620 767.00 \$

**Octroi d’un contrat pour l’élaboration d’un plan de gestion des actifs en eau
260714-116**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite élaborer un plan de gestion des actifs en eau conformément aux orientations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT que le Plan de gestion des actifs en eau constitue un outil essentiel afin d’assurer la pérennité des infrastructures d’eau potable, d’eaux usées et d’eaux pluviales et permet notamment de répondre aux exigences des programmes gouvernementaux, dont le PRIMEAU 2023 et la TECQ 2024-2028 ;

CONSIDÉRANT qu’une demande de prix a été effectuée auprès d’une firme spécialisée et que Techni-Consultant a déposé une offre de 18 400.00 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 15 du règlement n° 2026-341 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de certaines délégations, le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d’autoriser des dépenses et de conclure des contrats au nom de la Ville jusqu’à concurrence de 25 000 \$, taxes comprises.

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- D’octroyer à Techni-Consultant le contrat visant l’élaboration du Plan de gestion des actifs en eau de la Ville, pour un montant de 18 400 \$ plus taxes applicables ;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire approprié et, le cas échéant, de la financer à même les sommes disponibles provenant du programme TECQ, du PRIMEAU ou tout autre source admissible ;
- De mandater la direction générale afin d’assurer le suivi du mandat jusqu’au dépôt du plan de gestion des actifs en eau.

**Mandat Géosol Environnement pour la réalisation pour la réalisation d’une caractérisation environnementale – Phase 3 - 12, route 138 Est
260714-117**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville est propriétaire de l’immeuble situé au 12, route 138 Est ;

CONSIDÉRANT qu’une évaluation environnementale de site – Phase I ainsi qu’une caractérisation environnementale – Phase II, ont été réalisées ;

CONSIDÉRANT que les conclusions de ces études recommandent la réalisation d'une caractérisation environnementale complémentaire – Phase III afin de préciser l’étendue de la contamination et de satisfaire aux exigences environnementales applicables ;

CONSIDÉRANT que cette caractérisation permettra notamment :



- de vérifier la qualité des sols sur deux aires de stationnement ;
- de vérifier la qualité des sols à la bordure nord du terrain ;
- d'évaluer les limites de la contamination sous le garage ;
- de vérifier la qualité de l'eau souterraine ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée auprès de firmes spécialisées et que GéoSol Environnement inc. a déposé une offre de services au montant de 34 100 \$, plus les taxes applicables, laquelle comprend la caractérisation environnementale de phase III ainsi que les services de réhabilitation, excluant les coûts de transport et de disposition des sols contaminés ;

CONSIDÉRANT que l'article 10 du Règlement no 2026-340 relatif à la gestion contractuelle permet à la Ville de conclure de gré à gré tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de GéoSol Environnement inc. pour la réalisation de la caractérisation environnementale – Phase III du terrain situé au 12, route 138 Est, au montant de 34 100 \$, plus les taxes applicables, conformément à la proposition datée du projet E22-1939 ;
- QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire prévu à cette fin ou financées conformément au règlement ou à la résolution applicables.

Approbation et paiement des comptes

260714-118

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques ainsi que la liste des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil, lesquels déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à leur lecture ;

CONSIDÉRANT que la trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles conformément au règlement n° 2026-341 et que le directeur général par intérim a fourni aux membres du conseil les explications requises ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15 du règlement n° 2026-341 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et certaines délégations, le directeur général est autorisé à passer des contrats et à autoriser des dépenses au nom de la Ville, dans les limites prévues audit règlement;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 27 du règlement n° 2026-341, le directeur général par intérim rend compte au conseil des dépenses autorisées et des contrats conclus en vertu de la délégation qui lui est consentie ;

Il est proposé par la conseillère Mme Joany Hovington et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- que le conseil municipal prenne acte des dépenses autorisées et des contrats conclus par le directeur général par intérim en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le règlement n° 2026-341;



- que le conseil approuve les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et autorise le paiement des comptes à payer, dont les copies sont versées aux archives.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	105 832.03 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	758 897.21 \$
Comptes à payer	121 390.43 \$
Total	986 119.67 \$

Rapport financier trimestriel

260714-119

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le dépôt du rapport financier du deuxième trimestre 2026 préparé par Mme Linda Ouellet, trésorière.

Suivi mensuel du budget d'opération 2026							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 30 avril 2026		Budget total		Ratio		
	2025	2026	2025	2026	2025	2026	4 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	281 491 \$	574 925 \$	1 237 811 \$	1 336 944 \$	23%	43%	33%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	622 766 \$	528 315 \$	1 674 482 \$	1 678 447 \$	37%	31%	33%
TRANSPORT	617 486 \$	666 700 \$	2 084 912 \$	2 056 700 \$	30%	32%	33%
HYGIÈNE DU MILIEU	115 323 \$	1 005 824 \$	1 286 294 \$	1 334 884 \$	9%	75%	33%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	3 000 \$	0%	0%	33%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	83 324 \$	104 123 \$	734 482 \$	646 589 \$	11%	16%	33%
LOISIRS & CULTURE	380 467 \$	326 363 \$	1 032 963 \$	1 055 850 \$	37%	31%	33%
FRAIS DE FINANCEMENT	755 656 \$	545 929 \$	1 429 171 \$	1 400 007 \$	53%	39%	33%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	106 295 \$	5 000 \$	1 116 000 \$	0%	10%	33%
TOTAL DES DÉPENSES	2 856 514 \$	3 858 472 \$	9 489 615 \$	10 628 421 \$	30%	36%	33%

Suivi mensuel du budget d'opération 2026							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 31 mai 2026		Budget total		Ratio		
	2025	2026	2025	2026	2025	2026	5 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	358 713 \$	665 433 \$	1 237 811 \$	1 336 944 \$	29%	50%	42%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	673 081 \$	698 533 \$	1 674 482 \$	1 678 447 \$	40%	42%	42%
TRANSPORT	781 513 \$	781 083 \$	2 084 912 \$	2 056 700 \$	37%	38%	42%
HYGIÈNE DU MILIEU	152 480 \$	1 024 900 \$	1 286 294 \$	1 334 884 \$	12%	77%	42%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	3 000 \$	0%	0%	42%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	111 875 \$	214 106 \$	734 482 \$	646 589 \$	15%	33%	42%
LOISIRS & CULTURE	469 092 \$	419 290 \$	1 032 963 \$	1 055 850 \$	45%	40%	42%
FRAIS DE FINANCEMENT	756 031 \$	546 304 \$	1 429 171 \$	1 400 007 \$	53%	39%	42%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	15 572 \$	313 259 \$	5 000 \$	1 116 000 \$	311%	28%	42%
TOTAL DES DÉPENSES	3 318 357 \$	4 662 907 \$	9 489 615 \$	10 628 421 \$	35%	44%	42%

Suivi mensuel du budget d'opération 2026							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 30 juin 2026		Budget total		Ratio		
	2025	2026	2025	2026	2025	2026	6 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	423 509 \$	756 757 \$	1 237 811 \$	1 336 944 \$	34%	57%	50%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	881 351 \$	874 574 \$	1 674 482 \$	1 678 447 \$	53%	52%	50%
TRANSPORT	846 822 \$	899 575 \$	2 084 912 \$	2 056 700 \$	41%	44%	50%
HYGIÈNE DU MILIEU	191 504 \$	1 033 866 \$	1 286 294 \$	1 334 884 \$	15%	77%	50%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	3 000 \$	0%	0%	50%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	168 970 \$	267 124 \$	734 482 \$	646 589 \$	23%	41%	50%
LOISIRS & CULTURE	548 766 \$	482 830 \$	1 032 963 \$	1 055 850 \$	53%	46%	50%
FRAIS DE FINANCEMENT	758 497 \$	549 000 \$	1 429 171 \$	1 400 007 \$	53%	39%	50%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	24 363 \$	370 519 \$	5 000 \$	1 116 000 \$	487%	33%	50%
TOTAL DES DÉPENSES	3 843 783 \$	5 234 246 \$	9 489 615 \$	10 628 421 \$	41%	49%	50%



**Octroi d'un contrat pour l'entretien ménager du bureau d'accueil touristique
260714-120**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'entretien ménager du bureau d'accueil touristique situé au 223, route 138 Ouest durant la période estivale du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT que les travaux à effectuer comprennent notamment :

- Nettoyer les planchers ;
- Nettoyer et désinfecter les toilettes, les lavabos et les comptoirs ;
- Vider les poubelles ;
- Laver les vitres intérieures au besoin ;
- Toute autre tâche d'entretien ménager normalement requise pour maintenir les lieux propres.

CONSIDÉRANT que Mme Sylvie Huard réalise déjà l'entretien ménager des bureaux de l'hôtel de ville et de l'aéroport et qu'elle accepte d'effectuer l'entretien du bureau d'accueil touristique ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15 du règlement n° 2026-341 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et certaines délégations, le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au nom de la Ville ;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- D'accorder à Mme Sylvie Huard, pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 2026, le contrat d'entretien ménager pour le bureau d'accueil touristique ;
- D'établir la fréquence de l'entretien à une visite tous les quinze, ou selon les besoins convenus avec la Ville ;
- Que le taux horaire soit fixé à 30,00 \$ l'heure, plus les taxes applicables, s'il y a lieu ;
- Que les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Autorisation de signature de l'entente avec le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ)

260714-121

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville désigne le CAUREQ comme centre de réponse primaire 9-1-1 (CU 9-1-1) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les signataires de l'entente entre le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) et la Ville de Forestville ;

Il est proposé par la conseillère Mme Joany Hovington et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Gina L'Heureux, mairesse suppléante, et M. Ghislain Gauthier, directeur général par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Forestville, l'entente à intervenir avec le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ).



-4780-

**Don d'une bande de terrain à Villa Forestville
260714-122**

CONSIDÉRANT que Villa Forestville a procédé à la construction de deux immeubles résidentiels de six logements chacun dans le cadre du programme Accès-Logis ;

CONSIDÉRANT que les espaces de stationnement actuellement disponibles, se sont révélés insuffisants particulièrement durant la période hivernale, occasionnant des difficultés d'utilisation, de circulation et de déneigement ;

CONSIDÉRANT que Villa Forestville souhaite acquérir une bande de terrain, appartenant à la Ville de Forestville, située entre les deux immeubles et la piste cyclable, d'une superficie approximative de 1300 m², afin d'améliorer l'aménagement des espaces de stationnement ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a déjà consenti à céder gratuitement le terrain ayant permis la réalisation de ce projet et que la présente cession s'inscrit dans la continuité de cette contribution municipale;

CONSIDÉRANT que cette cession contribuera à assurer la pérennité et le bon fonctionnement du projet de logements en permettant un aménagement adéquat des espaces de stationnement;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que le conseil municipal autorise la cession, à titre gratuit, à Villa Forestville d'une partie du lot 5 172 447 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 300 m², la superficie finale devant être déterminée par un arpenteur-géomètre et confirmée par une description technique ou toute opération cadastrale requise ;
- Que cette cession soit conditionnelle à la réalisation des vérifications techniques, cadastrales et juridiques requises, ainsi qu'à l'obtention de toute autorisation exigée par les lois applicables ;
- Que tous les frais liés à cette transaction, incluant les honoraires d'arpentage, les frais de lotissement, les honoraires professionnels, les frais notariés, les droits de publication et tous les autres frais afférents, soient entièrement assumés par Villa Forestville ;
- Que la cession soit consentie aux fins de l'aménagement d'espaces de stationnement destinés à desservir les immeubles de Villa Forestville ;
- Que le maire suppléant et la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**Démission au service de sécurité incendie
260714-123**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission des pompiers suivants au sein du service de sécurité incendie :



- **Gabriel Therrien**
Pompier permanent, division Les Escoumins
Du 1^{er} janvier 2025 au 14 juin 2025
- **Matthieu Legendre**
Pompier permanent, division Les Escoumins
Du 18 mai 2025 au 31 juillet 2026

Embauche au service de sécurité incendie
260714-124

Il est proposé par le conseiller M. Jean Brousseau et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du service de sécurité incendie et de procéder à l'embauche de :

- **Dany Charmichael**
Agent de prévention division Les Escoumins
Du 13 juillet 2026 au 24 octobre 2026
- **Jérémy Le Mar**
Pompier division Longue-Rive
À Compter du 14 juillet 2026

Embauche des étudiants au service des loisirs
260714-125

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche des étudiants suivants :

Camp de jour	salaire
• Laurence Foster, monitrice en chef	19,46 \$
• Émily Deschênes, monitrice	18,46 \$
• Élie Dufour, monitrice	18,46 \$
• Loïc Gagnon, moniteur	18,46 \$
• Laurianne Chiasson, monitrice	18,46 \$
• Mélody Martel, monitrice	18,46 \$
• Évlyne Deschênes, monitrice	18,46 \$
• Angélie Ross, accompagnatrice	18,46 \$

Piscine municipale	salaire
• Alex-Ann Lapointe, monitrice et sauveteuse	23,57 \$
• Ann-Florence Tremblay, monitrice et sauveteuse	23,57 \$
• Eva Canuel, Croix de bronze	22,45 \$

Adoption du règlement n° 2026-342
260714-126

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement n° 2026-342 a été donné par la conseillère Mme Gina L'Heureux lors de la séance extraordinaire du 2 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} projet de règlement a été adopté lors de cette même séance, le 2 juin 2026 ;



-4782-

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 22 juin 2026, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le 2^e projet de règlement a été adopté le 22 juin 2026, et ce, sans modification au 1^{er} projet a été adopté le 2 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 29 juin 2026, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'à l'expiration du délai prévu à cet avis, aucune demande valide de participation à un référendum n'a été reçue ;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que le conseil municipal adopte le règlement n° 2026-342 tel que déposé.
- Que la greffière adjointe soit autorisée à entreprendre toutes les démarches requises afin d'obtenir le certificat de conformité de la MRC de la Haute-Côte-Nord prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- Que le règlement entre en vigueur conformément à la loi, à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC et de la publication de l'avis public d'entrée en vigueur.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Jean Brousseau propose la levée à 19 h 35, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière adjointe

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.